

Les panneaux STEICOuniversal 22mm et 35mm sont traditionnels selon le DTU 31.2 (mai 2019)

La nouvelle version du NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P21-204-1-2) est parue au mois de mai 2019 et mentionne dans la partie 10 *Ecran rigide en panneaux à base de bois (fonction pare-pluie)* :

« Ces panneaux doivent être utilisés côté extérieur de la paroi, derrière le revêtement extérieur ventilé. Ils doivent répondre aux exigences de la norme NF EN 14964 pour un type IL (écrans rigides de sous toiture pour pose en discontinu) [...] »

Les panneaux STEICOuniversal d'épaisseurs 22 et 35mm, avec leurs profils à rainure et languette 4 faces, répondent à ces critères.

Le DTU 31.2 stipule également que les panneaux écran rigide fonction pare-pluie doivent :

· [...] avoir les caractéristiques correspondant au minimum aux valeurs limites SB-H ou SB-E de la norme NF EN 622-4. [...]

La norme NF EN 622-4 s'applique uniquement aux panneaux décrits de la façon suivante dans le paragraphe 1 *Domaine d'application* :

« La présente norme Européenne prescrit les exigences pour panneaux isolants tels que définis dans l'EN 316 avec une masse volumique $\geq 230 \text{ kg/m}^3$. »

Les panneaux STEICOuniversal d'épaisseurs 22 et 35mm, fabriqués en phase humide et d'une masse volumique de 265 kg/m^3 sont les seuls à répondre à ces critères.

Le DTU 31.2 stipule également que :

Leur épaisseur doit être supérieure ou égale à 15 mm et :

· Inférieure ou égale à 35 mm, pour les panneaux SB-H ou SB-E.

· [...]

Les panneaux STEICOuniversal d'épaisseurs 22 et 35mm répondent à ces critères et les résultats de conformité au type SB.H sont disponibles dans la DoP N°02-0002-04.

Les panneaux STEICOuniversal d'épaisseurs 22 et 35mm sont les seuls panneaux à base de fibre de bois conformes au domaine d'emploi « Ecran rigide fonction pare-pluie » du DTU 31.2 (mai 2019).

